

Conseil exécutif
Groupe de travail D020
Guide d'étude de juin 2010 pour
la proposition de Pacte anglican

Introduction et contexte

Le processus de création d'un Pacte anglican a débuté avec le Rapport de Windsor présenté aux Primats lors de leur assemblée d'octobre 2004 à Windsor. Le rapport était le produit de la Commission de Lambeth sur la Communion, nommée par l'Archevêque de Cantorbéry avec pour mission d'aborder la manière dont les Anglicans pourraient maintenir « le plus haut degré de communion ». La nomination de la Commission provient de la demande des Primats lors de leur assemblée spéciale d'octobre 2003 convoquée en réponse aux mesures prises lors de la Convention générale 2003 de l'Église épiscopale et la consécration du Rt. Rév. V. Gene Robinson. Lors de leur assemblée de 2003, ils demandèrent à l'Archevêque de Cantorbéry de former une commission visant à offrir « une réflexion théologique et juridique urgente et approfondie » et à faire part aux primats de ses conclusions dans les 12 mois. Le Rapport de Windsor suggéra la rédaction d'un Pacte anglican qui serait approuvé par les provinces de la Communion anglicane.

Dans l'Avant-propos au Rapport de Windsor, le président de la Commission, le Most Rév. Robin Eames (Primat de toute l'Irlande) écrit : « Ce Rapport n'est pas un jugement. Il fait partie d'un processus. Il fait partie d'un pèlerinage vers l'apaisement et la réconciliation ». Le rapport cherchait à répondre à la question : « Quelle est la nature de la communion et comment pouvons-nous vivre plus profondément en communion ? »

Le fondement du Rapport de Windsor est le Virginia Report de 1998 soumis à la

Conférence de Lambeth mais jamais reçu ni débattu officiellement. Ce rapport faisait référence à quatre instruments d'unité, à savoir l'Archevêque de Cantorbéry, le Conseil consultatif anglican, Lambeth et l'Assemblée des Primats et introduisait la notion de subsidiarité selon laquelle les décisions prises au niveau de la communion sont comprises comme l'œuvre de ces organes. L'idée d'un pacte (Annexe 2 au Rapport de Windsor) avait tout d'abord été introduite lors de l'Assemblée des Primats de 2001. Plus tard, le Comité conjoint permanent des Primats et du Conseil consultatif anglican commandèrent en mars 2005 un document de réflexion sur cette même idée <http://www.anglicancommunion.org/commission/covenant/consultation/index.cfm> *Towards an Anglican Covenant.*

Lors de la 75ème Convention générale de 2006, l'Église épiscopale s'engagea à encadrer et à répondre aux versions préliminaires du Pacte anglican proposé comme le demandait le Rapport de Windsor de 2004. La Résolution A166 de la GC 2006 [en Annexe 1 à la fin de la présente introduction] disait que l'Église épiscopale (TEC) soutient le processus d'élaboration d'un pacte « qui souligne notre unité dans la foi, l'ordre et la vie commune au service de la mission de Dieu ». La Résolution A159 [également en Annexe 1], approuvée lors de la même convention, déclarait entre autres « Que, pour exprimer leur interdépendance, les Présidents des deux Chambres travaillent en partenariat avec les églises de la Communion anglicane pour explorer les moyens par lesquels il pourrait y avoir une consultation et une participation inter-anglicanes sur les Commissions permanentes de la Convention générale de l'Église épiscopale ». Lorsqu'il s'est réuni en mars 2007, le Conseil exécutif de l'Église épiscopale (EC) a clarifié que « répondre au projet de pacte ne présuppose pas un accord sur les termes et les principes énoncés dans ledit projet de pacte ».

La première version préliminaire intitulée la version préliminaire de Nassau (avril 2007) poussa le Comité des questions internationales du Conseil exécutif (INC) à rédiger une

résolution (INC 021 en Annexe 1) qui ordonnait aux présidents de l'EC de nommer un groupe de travail qui servirait pour la durée du triennat. Ce groupe de travail, présidé par Me Rosalie Simmonds Ballentine, fournit aux membres de la TEC diverses occasions de répondre aux trois versions préliminaires de pacte qui furent publiés entre 2007 et 2009.

Au cours du printemps 2007, « Tous les Épiscopaliens, et tout particulièrement les Députés à la Convention générale, les Évêques et les membres des Comités, Commissions, Organes et Conseils (CCAB) de la Convention générale » furent invités à examiner une série de questions créées par le groupe de travail alors qu'ils réfléchissaient sur la version préliminaire de Nassau. En juin 2007, le groupe de travail avait reçu plus de 500 réponses provenant de provinces de la TEC : des personnes individuelles (qui étaient en majorité des laïcs), des groupes de réflexion paroissiaux, de conseils de paroisses, des comités et conseils diocésains, des délégations à la Convention générale, des évêques et des groupements régionaux de diocèses. Les réponses étaient assez variées et mettaient en évidence de grandes différences d'opinion. À partir de ces documents, le Conseil exécutif soumit ses commentaires et critiques de la version préliminaire de Nassau.

La seconde itération, appelée la version préliminaire de Saint Andrew, fut publiée en février 2008. Là encore, le Groupe de travail du Conseil exécutif INC 021 rédigea un guide d'étude avec questions. Il focalisait cette fois-ci sur les évêques, avec l'espoir qu'ils puissent étudier le document avant de se rendre à la Conférence de Lambeth. Des délégations étaient également invitées à se servir du même guide. Trente-trois Diocèses en débattirent et donnèrent des réponses écrites. Le groupe de travail rassembla les documents et soumit en décembre 2008 au Conseil exécutif son deuxième jeu de commentaires et de critiques de la version préliminaire. Dans cette réponse, le groupe de travail aborda les trois questions posées par le Comité conjoint permanent des Primats et le Conseil consultatif anglican en faisant notamment remarquer le plan

d'ensemble du processus synodique de l'Église épiscopale, en remarquant en particulier qu'il conviendrait d'entreprendre les grandes lignes du processus synodique de l'Église pour l'adoption du pacte. Comme pour la version préliminaire de Nassau, les opinions étaient diverses mais les trois-quarts des réponses indiquaient un certain niveau de gêne avec l'Annexe dans laquelle était proposé le processus juridique. (Aucune des réponses ne provenait de diocèses appartenant au Réseau des Paroisses et Diocèses de la Communion anglicane, également connu sous le nom de Réseau de la Communion anglicane). Le rapport de novembre 2008 déclarait « TEC s'engage envers ce processus mais cet engagement n'est pas un engagement implicite de TEC envers l'approbation finale d'un pacte ».

L'avant-dernière version préliminaire, intitulée la version préliminaire de Ridley Cambridge (RCD), parut en avril 2009. La 14^{ème} réunion du Conseil consultatif anglican (ACC) qui se déroula en Jamaïque en mai 2009 étudia cette version préliminaire. L'ACC accepta de manière générale les trois premières parties de la version RCD mais fit part de ses préoccupations quant à la quatrième partie. Le groupe de travail INC 021 créa un Guide d'étude et demanda aux délégations diocésaines à la Convention générale de 2009 de lire l'ensemble de la version préliminaire de Ridley Cambridge en prêtant une attention particulière à la quatrième partie dans le cadre de l'ensemble.

Lors de la Convention générale de 2009, les députés et les évêques approuvèrent D020, renforçant l'engagement de l'Église épiscopale envers ce processus de versions préliminaires du pacte.

Après la Convention générale, le Groupe de travail du Conseil exécutif reçut 34 réponses de la part de délégations diocésaines comme de députés individuels aux six questions à l'étude. Des réponses de délégations complètes furent reçues d'Atlanta, de la Convocation des Églises d'Europe, du Massachusetts, du Michigan, du Rhode Island, de Northern Michigan, de San Joaquin, de Springfield et de Western New York. La majorité des délégations et des députés individuels ayant répondu n'était pas

convaincue que le pacte dans sa forme actuelle entrainerait un approfondissement de la communion et ne soutenait pas non plus la quatrième partie de la version préliminaire du pacte. Ceci dit, la lettre du groupe de travail citait 2009-D020 comme signe de l'engagement ferme de l'Église épiscopale en faveur de la poursuite du processus de discernement de la création d'un Pacte anglican.

Pendant ce temps, en réponse aux préoccupations soulevées lors de l'ACC-14, un petit groupe de travail nommé par l'Archevêque de Cantorbéry fut créé pour peaufiner la quatrième partie. Ce groupe se réunit en novembre 2009, étudia les 18 réponses reçues des Provinces et révisa la quatrième partie en tenant compte de ces réponses. La dernière version préliminaire du pacte, qui est jointe au présent document, fut, après approbation du Comité permanent, publiée mi-décembre 2009 et portée à l'attention des provinces constitutives pour adoption par le biais des processus adéquats.

Prochaines étapes

En tant que plus haute autorité législative de l'Église épiscopale, la Convention générale est l'organe qui décidera en définitive de la position de l'Église épiscopale en ce qui concerne sa participation à un Pacte de la Communion anglicane. Comme ordonné par la Résolution 2009-D020, le Conseil exécutif poursuit son engagement visant à coordonner la réponse de l'Église épiscopale à un Pacte de la Communion anglicane. Nous qui sommes au Conseil exécutif confions nos travaux à la direction de l'Esprit Saint et sommes heureux de poursuivre notre engagement envers ce processus de discernement. Nous vous remercions de votre participation alors que nous intensifions notre vie commune dans la Communion anglicane.

Le calendrier actuel pour la réponse de l'Église épiscopale est le suivant :

- juin 2010 : un guide d'étude avec questions est adressé aux délégations et aux diocèses qui l'utiliseront avec pour but de recevoir des réponses en retour d'ici Pâques 2011 (24 avril)
- octobre 2010 : le groupe de travail rappelle aux délégations leur engagement envers les questions de l'étude et la date limite de Pâques
- 24 avril 2011 : les délégations donnent leurs réponses au Groupe de travail D020
- juin 2011 : le groupe de travail soumet une version préliminaire du rapport en y joignant des résolutions à l'attention du Conseil exécutif
- octobre 2011 : le groupe de travail soumet la dernière version préliminaire à l'acceptation du Conseil exécutif
- décembre 2011 : le groupe de travail soumet son rapport pour insertion dans le Blue Book.

Questions pour réflexion

De quelle manière le Pacte anglican renforce-t-il la vie des affaires de l'Église épiscopale ?

2. De quelle manière pensez-vous que le Pacte anglican renforce la vie commune de la Communion anglicane ?
3. Quelles parties (ou quels concepts) du Pacte trouvez-vous utiles pour définir la vie de la Communion anglicane ?
4. Trouvez-vous adéquate la façon dont le Pacte comprend les termes

« unité », « l'Église » et « autorité » ? Pourquoi ?

5. Le Préambule de la Constitution & Canons de l'Église épiscopale définit la Communion anglicane comme une « communauté fraternelle » d'églises. De quelle manière le Pacte anglican redéfinit la compréhension qu'a l'Église épiscopale de la Communion anglicane ? Le paragraphe 3.2.2 du Pacte dit « Consciente de l'interdépendance de notre vie et confiante en l'Esprit Saint, chaque Église s'engage à : respecter l'autonomie constitutionnelle de toutes les Églises de la Communion anglicane, tout en maintenant notre responsabilité mutuelle et notre interdépendance dans le Corps du Christ, de même que la responsabilité de chacun envers l'ensemble de la Communion... »

Ce document définit-il adéquatement et équilibre-t-il « autonomie constitutionnelle » et « responsabilité mutuelle et interdépendance » ? Quels sont les avantages et les dangers potentiels ?

7. Le paragraphe 4.2 détaille la question des conséquences relationnelles si les recommandations des Instruments de Communion ne sont pas suivies (paragraphe 4.2.4. et 4.2.5). Quelles répercussions soulève cet article pour la vie dans le cadre du Pacte anglican ?

Que voyez-vous comme conséquences positives de la signature du pacte et de la vie dans le cadre du pacte ? Que voyez-vous comme conséquences négatives de la signature du pacte et de la vie dans le cadre du pacte ?

Le Pacte de la Communion anglicane

Introduction au texte du Pacte

« La vie en effet s'est manifestée, nous l'avons vue, nous en sommes témoins et nous

l'annonçons cette vie éternelle, qui était auprès du Père et qui s'est manifestée à nous. Ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons afin que vous aussi vous soyez en communion avec nous. Or, c'est avec le Père et avec son Fils Jésus Christ que nous sommes en communion et nous écrivons cela afin que notre joie soit complète » (1 Jean 1.2-4).

1. Dieu nous a appelés à vivre en communion avec Jésus Christ (1 Cor. 1.9). Cette communion « nous a été révélée » par le Fils comme la véritable vie divine de Dieu Trinité. Quelle est la vie qui nous a été révélée ? Saint Jean nous dit clairement que la communion de vie dans l'Église participe à la communion qui est la vie divine même, la vie de la Trinité. Cette vie n'est pas une réalité éloignée de nous : les apôtres et leurs disciples l'ont « vue » et en ont « rendu témoignage » : « car dans la communion de l'Église nous prenons part au partage de la vie divine^[1] ». Cette vie du Dieu unique, Père, Fils et Saint Esprit, prend forme et se manifeste par l'existence et l'organisation mêmes de l'Église.
2. Notre appel divin à la communion relève du dessein de Dieu pour l'ensemble de la création (Éph. 1:10; 3:9 et suivants). Il s'adresse à l'humanité entière pour que, par notre partage de la vie de Dieu Père, Fils et Saint Esprit, Dieu puisse nous rétablir à son image. À travers les temps, comme en font foi les Écritures, Dieu a confirmé cet appel par des pactes avec Noé, Abraham, Israël et David. Le prophète Jérémie souhaitait un nouveau pacte gravé, non pas dans la pierre mais dans les cœurs (Jér. 31.31-34). Dans le Christ Jésus Fils de Dieu, un nouveau pacte nous est donné, établi dans son « sang ... versé pour la multitude, pour le pardon des péchés » (Matthieu 26:28), assuré par sa résurrection d'entre les morts (Éph. 1:19-23) et scellé par le don de l'Esprit Saint répandu dans nos cœurs (Rom. 5:5). C'est dans ce pacte de mort au péché et de vie nouvelle dans le Christ que nous sommes baptisés et c'est elle qui nous permet de partager la communion de Dieu dans le Christ avec tous, jusqu'aux confins de la terre et de la création.

3. Nous reconnaissons humblement que cet appel et ce don de la communion entraînent des responsabilités à l'égard de notre vie commune devant Dieu, tandis que nous nous recherchons, par sa grâce, à être fidèle au service de son dessein pour le monde. Unis en une seule Église universelle, qui est le Corps du Christ, répandus à travers le monde, nous servons son évangile, nous à qui est conféré le pouvoir de devenir un, brisant les murs de séparation du péché et de l'exclusion (Éph. 2.12-22). Les formes de cette vie dans l'Église, enveloppées dans le mystère de la communion divine, révèlent à la puissance hostile et source de division du monde la « sagesse infiniment variée de Dieu » (Éph. 3:9-10). La fidélité, l'honnêteté, la douceur, l'humilité, la patience, le pardon, l'amour même, vécus dans le respect et le service mutuels (Marc 10.44-45) parmi le peuple de l'Église et par ses ministères, contribuent à hâter l'arrivée à maturité du corps du Christ (Éph. 4.1-16 ; Col. 3.8-17).
4. Sous la providence de Dieu, qui exerce son pouvoir même sur nos divisions provoquées par le péché, il s'est créé au cours des siècles diverses familles d'églises au sein de l'Église universelle. On trouve parmi ces familles la Communion anglicane, qui apporte un charisme et une identité particuliers chez les nombreux disciples et serviteurs de Jésus. Reconnaisant la merveille, la beauté et le défi de maintenir la communion au sein de cette famille d'églises et le besoin d'engagement mutuel et de discipline en tant que témoins de la promesse de Dieu dans un monde et à une époque d'instabilité, de conflit et de fragmentation, nous nous engageons, en tant qu'églises de cette Communion anglicane, à être fidèles aux promesses de Dieu par la foi historique que nous confessons, par notre culte commun, par notre participation à la mission de Dieu et par notre façon de vivre ensemble.
5. Nous n'avons pas l'intention, en concluant un pacte ensemble, de modifier le caractère de cette expression anglicane de la foi chrétienne. Nous reconnaissons plutôt l'importance de renouveler solennellement notre engagement mutuel et envers notre commune perception de la foi et de l'ordre que nous avons reçus, afin que les liens d'affection qui nous unissent puissent être réaffirmés et s'en trouver

renforcés. Nous le faisons afin de refléter dans nos relations mutuelles la fidélité de Dieu lui-même et les promesses qu'il nous a faites dans le Christ (2 Cor. 1.20-22).

6. Nous sommes un peuple qui vit, apprend et prie avec et par les Écritures, Verbe de Dieu. Nous nous efforçons d'adorer Dieu par l'action de grâce et la prière et d'intercéder pour les besoins des peuples du monde entier par la prière commune qui transcende les cultures et les langues. Nous avons le privilège de prendre part à la mission des apôtres de porter l'évangile du Christ à toutes les nations et à tous les peuples, non seulement par la parole mais aussi par des actes de compassion et de justice qui rendent témoignage au caractère de Dieu et au triomphe du Christ sur le péché et sur la mort. Nous nous offrons comme serviteurs d'une plus grande unité parmi les chrétiens divisés du monde. Que le Seigneur nous aide à « proclamer, non pas nous-mêmes, mais Jésus Christ Seigneur et à nous proclamer vos serviteurs à cause de Jésus ». (2 Cor. 4.5).
7. Notre foi représente un témoignage cohérent de ce que nous avons reçu du Verbe de Dieu et du témoignage ancien de l'Église. Notre vie ensemble reflète la bénédiction de Dieu (même quand elle expose notre manque de foi, d'espoir et d'amour) pour transformer notre Communion en un véritable famille mondiale. La mission que nous poursuivons vise à réaliser les grandes promesses de Dieu dans le Christ qui englobent les peuples et le monde que Dieu aime tant. Nous accomplissons cette mission en partageant la responsabilité et la gérance des ressources et en vivant en interdépendance entre nous ainsi qu'avec l'Église élargie.
8. Nous prions pour que Dieu rachète nos luttes et notre faiblesse, pour qu'il renouvelle et enrichisse notre vie commune afin que la Communion anglicane serve à rendre un témoignage efficace dans le monde entier, travaillant avec toutes les personnes de bonne volonté, pour la vie nouvelle et l'espérance trouvées dans le Christ Jésus.

Le Pacte de la Communion anglicane

Préambule

Nous, les Églises de la Communion anglicane, sous l'autorité de Jésus Christ, nous engageons solennellement en convenant des affirmations et des engagements suivants. En tant que peuple de Dieu, issu « de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue » (Rév. 7.9), nous faisons ce geste afin de proclamer plus efficacement, dans nos différents contextes, la grâce de Dieu révélée dans l'évangile, d'offrir l'amour de Dieu en réponse aux besoins du monde, de maintenir l'unité de l'Esprit par les liens de la paix et, de concert avec tout le peuple de Dieu, d'atteindre à la plénitude de la stature du Christ (Éph. 4.3.13).

Première partie : Notre héritage de foi

1.1 Chaque Église affirme :

(1.1.1) sa communion dans l'Église une, sainte, catholique et apostolique, adorant le seul vrai Dieu, Père, Fils et Saint Esprit.

(1.1.2) la foi catholique et apostolique révélée uniquement dans les Saintes Écritures et énoncée dans les crédos catholiques, foi que l'Église est appelée à proclamer de nouveau à chaque génération^[2]. Les formulaires historiques de l'Église d'Angleterre^[3], rédigés dans le contexte de la Réforme en Europe et reconnus et appropriés de diverses façons par la Communion anglicane, portent un témoignage authentique à cette foi.

(1.1.3) les Saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testaments qui contiennent tout ce qui est nécessaire au salut et constituent la règle et la norme suprême de la foi^[4].

(1.1.4) le Crédo des Apôtres qui est le symbole baptismal et le Crédo de Nicée qui est la déclaration adéquate de la foi chrétienne[5].

(1.1.5) les deux sacrements institués par le Christ lui-même : le Baptême et la Cène du Seigneur, administrés fidèlement avec les mêmes paroles que lors de leur institution par le Christ et avec les éléments prescrits par lui[6].

(1.1.6) l'épiscopat historique, adapté quant à son administration aux divers besoins locaux des nations et des peuples appelés de Dieu dans l'unité de son Église[7].

(1.1.7) la teneur partagée de nos prières et de notre liturgie communes qui soutiennent et nourrissent notre culte de Dieu, de même que notre foi et notre vie ensemble.

(1.1.8) sa participation à la mission apostolique de l'ensemble du peuple de Dieu et sa mission partagée avec les autres Églises et traditions extérieures au Pacte.

1.2 En vivant ensemble cet héritage de foi dans des contextes divers, chaque Église, confiante en l'Esprit Saint, s'engage :

(1.2.1) à enseigner et à agir en continuité et en harmonie avec les Écritures et la foi, la constitution et la tradition catholiques et apostoliques, telles qu'elles sont reçues par les Églises de la Communion anglicane, en tenant compte des conseils communs de la Communion et de nos accord œcuméniques.

(1.2.2) à maintenir et à proclamer un mode théologique et moral de raisonnement et de discipline chrétiens, ancré dans l'enseignement des Saintes Écritures et la tradition catholique.

(1.2.3) à rendre témoignage, conformément à ce raisonnement, au renouveau de l'humanité et de l'ensemble de l'ordre créé par l'entremise de la mort et de la résurrection du Christ et à refléter la sainteté que Dieu confère en conséquence à son

peuple et qu'il exige de lui.

(1.2.4) à écouter, à lire, à souligner, à apprendre et à digérer intérieurement les Écritures dans nos différents contextes, instruits par la lecture attentive et commune - et le témoignage coûteux à leur égard - des Écritures par tous les fidèles, par l'enseignement des évêques et des synodes ainsi que par les résultats d'une étude rigoureuse de la part d'érudits laïcs et ordonnés.

(1.2.5) à faire en sorte que les textes bibliques soient reçus, lus et interprétés fidèlement, respectueusement, intégralement et de manière cohérente, dans l'espoir que les Écritures continueront d'illuminer et de transformer l'Église et ses membres et, par leur entremise, les individus, les cultures et les sociétés.

(1.2.6) à encourager et à accueillir ouvertement la direction prophétique et fidèle dans le ministère et la mission afin de permettre au peuple de Dieu de répondre par un témoignage courageux au pouvoir de l'évangile dans le monde.

(1.2.7) à rechercher en toutes choses à maintenir l'obligation solennelle de nourrir et de soutenir la communion eucharistique, conformément aux disciplines canoniques existantes, tout en s'efforçant sous Dieu à promouvoir la réalisation plus complète de la communion de tous les Chrétiens.

(1.2.8) à poursuivre sans relâche un pèlerinage commun avec l'ensemble du Corps du Christ pour discerner la plénitude de la vérité vers laquelle l'Esprit nous guide, afin que les peuples de toutes les nations puissent être libérés et recevoir la vie nouvelle et abondante dans le Seigneur Jésus Christ.

Deuxième partie : La vie que nous partageons

avec autrui : notre vocation anglicane

2.1 Chaque Église affirme :

(2.1.1) que la communion est un don de Dieu pour que le peuple de Dieu de l'est et de l'ouest, du nord et du sud puissent proclamer ensemble la gloire de l'Éternel et devenir à la fois un signe du règne de Dieu dans l'Esprit Saint et les premiers fruits au monde de la rédemption de Dieu dans le Christ.

(2.1.2) sa reconnaissance pour la gracieuse providence de Dieu à notre égard à travers les siècles, nos origines dans l'Église des apôtres, nos traditions communes anciennes, la riche histoire de l'Église en Grande-Bretagne et en Irlande formée par la Réforme ainsi que notre évolution en une communion mondiale grâce au travail missionnaire croissant de l'Église, notre refonte continue par l'Esprit Saint à travers les dons et le témoignage sacrificiel des Anglicans de par le monde et nos assignations à une vie commune encore plus richement développée.

(2.1.3) dans l'humilité, notre appel à un constant repentir : pour notre manque de patience, de charité et de reconnaissance du Christ les uns dans les autres, notre usage inapproprié des dons gracieux de Dieu, notre manquement à écouter l'appel de Dieu à servir et notre exploitation les uns des autres.

(2.1.4) l'impératif de la mission de Dieu à laquelle la Communion est invitée à participer, une vocation et une bénédiction où chaque Église se joint aux autres dans le Christ pour établir le règne de Dieu. Alors que la Communion continue de se transformer en une famille mondiale d'églises interdépendantes, nous assumons les défis et les occasions de mission à l'échelle locale, régionale et internationale. Ce faisant, nous chérissons notre tradition de mission qui offre aux Anglicans des occasions particulières de missions en collaboration.

(2.1.5) que notre mission commune est partagée avec d'autres Églises et traditions extérieures au Pacte. Nous saluons les occasions de découvrir la vie de tout l'évangile ainsi que la réconciliation et la mission partagée avec l'Église dans le monde entier. Nous affirmons la vocation œcuménique de l'anglicanisme à la pleine unité visible de l'Église, conformément à la prière du Christ « que tous soient un ». C'est avec tous les saints de tous temps et de tous lieux que nous saisissons la pleine dimension de l'amour rédempteur et incommensurable du Christ.

2.2 En reconnaissance de ces affirmations, chaque Église, confiante en l'Esprit Saint, s'engage :

(2.2.1) à répondre à l'appel de Dieu à entreprendre l'évangélisation et à prendre part à sa mission de guérison et de réconciliation « de notre monde béni mais désuni, souffrant et déchu^[8] » et, dans une responsabilité mutuelle, à partager les ressources spirituelles et matérielles dont Dieu nous a fait don pour ce faire.

(2.2.2) à entreprendre dans cette mission qui est celle de Dieu dans le Christ^[9] :

(2.2.2.a) « à proclamer la Bonne Nouvelle du Royaume de Dieu » et à amener tous les humains au repentir et à la foi

(2.2.2.b) « à instruire, à baptiser et à reconforter les nouveaux croyants » en faisant des disciples de toutes les nations (Matthieu 28.19) par la force accélératrice de l'Esprit Saint^[10] et les réunissant dans le seul Corps du Christ (Éph. 4.4-6)

(2.2.2.c) « à répondre avec amour aux besoins humains » en divulguant le règne de Dieu par un humble ministère aux plus nécessiteux (Marc 10.42-45, Matthieu 18.4, 25.31-45)

(2.2.2.d) « à s'efforcer de transformer les structures injustes de la société », l'Église s'unissant avec vigilance au Christ pour proclamer le jugement et le salut à toutes les nations du monde^[11] et manifestant, par nos actes accomplis au nom de la

justice de Dieu, le pouvoir transfigurant de l'Esprit^[12]

(2.2.2.e) « à œuvrer pour la sauvegarde de l'intégrité de la création et à soutenir et renouveler la vie de la terre » en tant qu'aspects essentiels de notre mission en communion^[13].

(2.2.3) à s'engager dans cette mission avec humilité et ouverture à l'égard de notre conversion actuelle face à notre infidélité et de la faiblesse de notre témoignage.

(2.2.4) à raviver et renouveler des structures de mission capables d'éveiller tout le peuple de Dieu et de l'inciter à travailler, à prier et à donner pour la propagation de l'évangile.

(2.2.5) à gérer leur mission dans le culte joyeux et respectueux de Dieu, reconnaissante du fait que dans notre communion eucharistique, « le Christ est la source et le but de l'unité de l'Église et du renouveau de la communauté humaine^[14] ».

Troisième partie : Notre unité et notre vie commune

3.1 Chaque Église affirme :

(3.1.1) que, par notre participation au Baptême et à l'Eucharistie, nous sommes incorporés dans le seul corps de l'Église de Jésus Christ et appelés par le Christ à rechercher tout ce qui mène à la paix et à la consolidation de notre vie commune.

(3.1.2) qu'elle est résolue à vivre dans une Communion d'Églises. Chaque Église, avec ses évêques en synode, gère et règle ses propres affaires et sa responsabilité locale à l'égard de la mission par l'entremise de son propre système de gouvernement et de lois et qu'elle est par conséquent décrite comme « autonome et responsable en

communion[15] ». Confiants dans le Saint Esprit qui nous appelle et nous permet de vivre une vie partagée de culte commun et de prière pour l'un l'autre, dans une affection, un engagement et un service mutuels, nous nous efforçons d'affirmer notre vie commune par l'entremise de ces Instruments de Communion qui permettent à nos Églises de se conformer ensemble à la pensée du Christ. Les Églises de la Communion anglicane sont liées « non pas par une autorité législative et exécutive centrale mais par une loyauté mutuelle appuyée sur les avis communs des évêques en conférence[16] » et des autres Instruments de Communion.

(3.1.3) le rôle clé des évêques comme gardiens et enseignants de la foi, comme guides de mission et comme signe visible de l'unité, représentant l'Église universelle auprès de l'Église locale et l'Église locale auprès de l'Église universelle et des autres Églises locales les unes envers les autres. Ce ministère est exercé personnellement, collégalement et au sein de la communauté eucharistique et pour le bien de celle-ci. Nous recevons et maintenons le ministère à trois volets des évêques, des prêtres et des diacres qui, ordonnés pour servir au sein de l'Église de Dieu, invitent tous les baptisés à participer à la mission du Christ.

(3.1.4) l'importance du rôle des instruments qui, dans la Communion anglicane, aident au discernement, à l'articulation et à l'exercice de notre foi partagée et de notre vie et mission communes. La vie de communion comporte un dialogue permanent avec les diverses expressions de l'autorité apostolique, depuis les synodes et les conseils épiscopaux jusqu'aux témoins locaux, exercée de manière à interpréter et à articuler de manière continue la foi commune des membres de l'Église (consensus fidelium). Outre les liens aussi divers que nombreux qui soutiennent notre vie ensemble, nous reconnaissons quatre Instruments particuliers au niveau de la Communion anglicane qui expriment cette collaboration au service de la vie de communion.

I. Nous accordons à l'Archevêque de Cantorbéry, évêque au Siège de Cantorbéry

avec lequel les Anglicans ont de tout temps été en communion, la primauté des honneurs et du respect, parmi le collège d'évêques de la Communion anglicane, en tant que premier entre ses égaux (primus inter pares). En tant que point central et moyen d'unité, l'Archevêque rassemble et travaille en collaboration avec la Conférence de Lambeth et l'Assemblée des Primats, et préside le Conseil consultatif anglican.

- II. La Conférence de Lambeth exprime la collégialité épiscopale à l'échelle mondiale et rassemble les évêques pour qu'ils vénèrent ensemble, qu'ils se conseillent, se consultent et s'encouragent mutuellement dans leur ministère de sauvegarde de la foi et de l'unité de la Communion ; elle contribue à équiper les saints pour leur travail de ministère (Éph. 4.12) et de mission.

- III. Le Conseil consultatif anglican est formé de laïcs, de membres du clergé et de représentants épiscopaux de nos Églises^[17]. Il facilite le travail coopératif des Églises de la Communion anglicane, coordonne certains aspects du travail anglican international relatifs à l'œcuménisme et à la mission, appelle les Églises à la responsabilité mutuelle et à l'interdépendance et conseille sur l'élaboration de structures provinciales^[18].

- IV. L'Assemblée des Primats est convoquée par l'Archevêque de Cantorbéry pour soutien, prière et conseils mutuels. L'autorité que les Primats apportent à l'assemblée leur est conférée de par leur rang d'évêque principal de leur Province respective et leurs échanges avec leur propre Chambre des Évêques ainsi que de par leur situation au sein de leur propre structure synodale^[19]. À l'Assemblée des Primats, les Primats et les Modérateurs sont appelés à collaborer à titre de représentant de leur Province, à la mission et aux affaires doctrinales, morales et pastorales qui ont des incidences sur l'ensemble de la Communion.

Incombe à chaque Instrument de consulter, de répondre et de se soutenir l'un l'autre et les Églises de la Communion^[20]. Chaque Instrument peut lancer et recommander un processus de discernement et une orientation pour la Communion et ses Églises.

3.2 Consciente de l'interdépendance de notre vie, chaque Église, confiante en l'Esprit Saint, s'engage à:

(3.2.1) tenir compte du bien commun de la Communion dans l'exercice de son autonomie, appuyer le travail des Instruments de Communion avec les ressources spirituelles et matérielles à sa disposition et recevoir leur travail en étant prêt à entreprendre une réflexion sur leurs conseils ainsi qu'à s'efforcer d'accueillir leurs recommandations.

(3.2.2) respecter l'autonomie constitutionnelle de toutes les Églises de la Communion anglicane, tout en maintenant notre responsabilité mutuelle et notre interdépendance dans le Corps du Christ^[21] de même que la responsabilité de chacune envers l'ensemble de la Communion^[22].

(3.2.3) faire preuve d'ouverture et de patience dans les débats et les réflexions théologiques, comptant sur l'écoute, la prière et l'étude en commun pour discerner la volonté de Dieu. Cette prière, cette étude et ces débats sont un aspect essentiel de la vie de l'Église qui cherche à être guidée par l'Esprit en toute vérité et à proclamer à nouveau l'évangile à chaque génération. Certaines questions, perçues comme sujettes à controverse ou nouvelles au moment où elles surgissent, peuvent bien évoquer pour nous une compréhension plus profonde des implications de la révélation de Dieu tandis que d'autres peuvent s'avérer des distractions, voire des obstacles à la foi. Toutes doivent donc être abordées avec un discernement commun dans la vie de l'Église.

(3.2.4) chercher avec les autres Églises, au travers des conseils de la Communion, à se former une pensée partagée sur les sujets faisant l'objet d'une préoccupation commune

en conformité avec les Écritures, les normes communes de la foi et le droit canonique de nos Églises. Chaque Église doit entreprendre une vaste consultation avec les autres Églises de la Communion anglicane et avec les Instruments et les Commissions de la Communion.

(3.2.5) agir avec diligence, soin et prudence dans toute action qui pourrait susciter la controverse et qui, de par son intensité, sa substance ou sa portée, pourrait menacer l'unité de la Communion et l'efficacité ou la crédibilité de sa mission.

(3.2.6) participer, dans le cas de situations conflictuelles, à des séances de médiation qui comportent des rencontres entre personnes, des paramètres convenus et une volonté de mener à bien de tels processus.

(3.2.7) garder à l'esprit le fait que nos liens d'affection et l'amour du Christ exigent toujours de nous le maintien du plus haut degré de communion possible.

Quatrième partie : Notre vie ensemble dans le cadre du Pacte

4. Chaque Église affirme les principes et les procédures suivants et, confiante en l'Esprit Saint, s'engage à les mettre en œuvre.

4.1 Adoption du Pacte

(4.1.1) Chaque Église qui adhère au Pacte affirme que cette adhésion constitue un engagement à maintenir une relation sous l'autorité de Dieu. Chaque Église s'engage librement envers les autres Églises afin de vivre plus pleinement dans la communion et l'interdépendance ecclésiales qui sont le fondement des Églises de la Communion

anglicane. La Communion anglicane est une communauté fraternelle au sein de l'Église Une, Sainte, Catholique et Apostolique des Églises nationales ou régionales dans laquelle chacune reconnaît dans les autres les liens d'une loyauté commune envers le Christ exprimée par une foi et un ordre communs, un héritage de culte, une vie et une mission partagés ainsi qu'un empressement à vivre une vie interdépendante.

(4.1.2) En adoptant le Pacte pour lui-même, chaque Église reconnaît dans les parties précédentes une déclaration de foi, de mission et d'interdépendance de vie, conformes à sa propre vie et à la doctrine et la pratique de la foi chrétienne telles qu'elle les a adoptées. Elle reconnaît que ces éléments sont essentiels à la vie de la Communion anglicane et par conséquent aux relations entre les Églises parties au Pacte.

(4.1.3) Un tel engagement mutuel ne représente pas une soumission à aucune juridiction ecclésiastique externe. Aucun élément du Pacte en lui-même n'est réputé modifier aucune disposition de la Constitution et des Canons de toute Église de la Communion quelle qu'elle soit, ni limiter son autonomie de gouvernance. Le Pacte ne donne à aucune Église ni à aucun organisme de la Communion le contrôle ou le leadership sur quelque autre Église de la Communion anglicane.

(4.1.4) Chaque Église de la Communion anglicane, reconnue aux termes de la Constitution du Conseil consultatif anglican, est invitée à s'engager dans le Pacte conformément à ses propres procédures constitutionnelles.

(4.1.5) Les Instruments de Communion peuvent inviter d'autres Églises à adopter le Pacte en utilisant les mêmes procédures que celles dictées par le Conseil consultatif anglican pour la modification de son programme d'appartenance. L'adoption du Pacte ne donne aucun droit de reconnaissance par les Instruments de Communion ni aucun droit d'appartenance à ces mêmes Instruments qui doivent être décidés par ces Instruments eux-mêmes.

(4.1.6) Le Pacte devient actif pour une Église dès son adoption par celle-ci, par le biais des procédures de sa propre Constitution et de ses propres Canons.

4.2 Sauvegarde du Pacte et règlement des différends

(4.2.1) Le Pacte fonctionne pour exprimer les engagements communs et la responsabilité mutuelle qui maintiennent chaque Église dans une relation de communion avec les autres. La reconnaissance du Pacte et la fidélité à celui-ci permettent la reconnaissance et la communion mutuelles. La participation au Pacte implique la reconnaissance par chaque Église des éléments qui doivent être maintenus dans sa propre vie et pour lesquels elle est responsable vis-à-vis des Églises avec lesquelles elle est en communion afin de maintenir la relation exprimée dans le Pacte.

(4.2.2) Le Comité permanent de la Communion anglicane, responsable auprès du Conseil consultatif anglican et de l'Assemblée des Primats, est tenu de contrôler le fonctionnement du Pacte dans la vie de la Communion anglicane pour le compte des Instruments. À cet égard, le Comité permanent doit être assisté par d'autres comités ou commissions qui peuvent être mandatés pour l'aider à accomplir cette fonction et pour le conseiller sur toute question relative au Pacte.

(4.2.3) Lorsque des questions se posent sur la signification du Pacte ou sur la compatibilité avec le Pacte d'une action d'une Église partie au Pacte, chaque Église partie au Pacte a le devoir de s'efforcer à respecter les engagements du paragraphe 3.2. Ces questions peuvent être soulevées par une Église elle-même, par une autre Église partie au Pacte ou par les Instruments de Communion.

(4.2.4) Dans le cas où l'on ne parvient pas à une pensée commune, la question doit être renvoyée au Comité permanent. Le Comité permanent doit alors faire de son mieux pour faciliter l'accord ; il peut prendre conseil auprès des autorités appropriées pour déterminer un point de vue sur la nature du problème en question et sur les

conséquences relationnelles qui pourraient en découler. Au besoin, le Comité permanent renvoie la question au Conseil consultatif anglican et à l'Assemblée des Primats pour conseil.

(4.2.5) Le Comité permanent peut demander à une Église de reporter à plus tard une action controversée. Si une Église refuse de reporter ladite action, le Comité permanent peut recommander à tout Instrument de Communion des conséquences relationnelles qui peuvent préciser une limitation provisoire de participation à cet Instrument ou une suspension d'appartenance à ce dernier jusqu'à la conclusion du processus décrit ci-dessous.

(4.2.6) En se fondant sur les conseils reçus du Conseil consultatif anglican et de l'Assemblée des Primats, le Comité permanent est en droit de déclarer qu'une action ou une décision est ou serait « incompatible avec le Pacte ».

(4.2.7) En se fondant sur les conseils reçus, le Comité permanent doit faire des recommandations quant aux conséquences relationnelles qui découlent d'une action incompatible avec le Pacte. Ces recommandations peuvent être adressées aux Églises de la Communion anglicane ou aux Instruments de Communion et considérer la mesure dans laquelle la décision de toute Église partie au Pacte compromet ou limite la communion entre cette Église et les autres Églises de la Communion ainsi que les conséquences pratiques de cette détérioration ou limitation. Chaque Église ou chaque Instrument détermine s'il accepte ou non ces recommandations.

(4.2.8) La participation à la prise de décision du Comité permanent ou des Instruments de Communion pour ce qui est du paragraphe 4.2 se limite aux membres des Instruments de Communion qui représentent ces églises qui ont adopté le Pacte ou dont le processus d'adoption est encore en cours.

(4.2.9) Chaque Église entreprend de mettre en place les mécanismes, organismes ou institutions compatibles avec ses propres Constitution & Canons qui peuvent superviser le maintien des affirmations et des engagements du Pacte dans la vie de l'Église et se rapporter aux Instruments de Communion sur toute question relative au Pacte.

4.3 Retrait du Pacte

(4.3.1) Toute Église partie au Pacte peut décider de se retirer du Pacte. Bien que ce retrait n'implique pas automatiquement un retrait des Instruments de Communion ni la répudiation de son caractère anglican, cela peut soulever une question quant à la signification du Pacte et la compatibilité avec les principes qui y sont incorporés et déclencher les dispositions énoncées au paragraphe 4.2 ci-dessus.

4.4 Le texte du Pacte et son amendement

(4.4.1) Le Pacte consiste en un texte énoncé dans le présent document qui comporte : Préambule, Première à Quatrième parties et Déclaration. L'introduction au Texte du Pacte, qui doit toujours être annexée au Texte du Pacte, ne fait pas partie du Pacte mais fait autorité dans l'interprétation des objectifs du Pacte.

(4.4.2) Toute Église partie au Pacte ou tout Instrument de Communion peut soumettre une proposition d'amendement aux Instruments de Communion par l'intermédiaire du Comité permanent. Le Comité permanent transmet la proposition au Conseil consultatif anglican, à l'Assemblée des Primats, aux Églises parties au Pacte et à tout autre organisme auprès de qui il juge opportun de prendre conseil. Le Comité permanent fait une recommandation sur la proposition à la lumière des conseils reçus puis soumet la proposition, avec toute révision éventuelle, aux Églises parties au Pacte. L'amendement entre en vigueur lorsqu'il est ratifié par les trois quarts desdites Églises. Le Comité permanent doit adopter une procédure de promulgation de l'amendement.

Notre Déclaration

Nous déclarons avec joie et fermeté que nos Églises sont parties au Pacte de la Communion anglicane et nous offrons nos services, que nous voulons porteurs de fruits, et resserrons entre plus nos liens dans la vérité et l'amour du Christ à qui, avec le Père et le Saint Esprit, soit la gloire éternelle. Amen.

« Que le Dieu de la paix qui a fait remonter d'entre les morts, par le sang d'une alliance éternelle, le grand pasteur des brebis, notre Seigneur Jésus, vous rende aptes à tout ce qui est bien pour faire sa volonté, qu'il réalise en nous ce qui lui est agréable, par Jésus Christ, à qui soit la gloire aux siècles des siècles. Amen ! » (Hébreux 13.20, 21)

Notes de fin de page :

1. *The Church of the Triune God*, The Cyprus Statement of the International Commission for Anglican Orthodox Theological Dialogue, 2007, paragraphe 1,2.

2. cf. la préface de la déclaration de consentement, canon C15 de l'Église d'Angleterre.

3. Les trente-neuf articles de la religion, le Livre de la prière commune 1662 et l'ordination des évêques, prêtres et diacres

4. Le quadrilatère Chicago-Lambeth de 1886/1888

5. Le quadrilatère Chicago-Lambeth de 1886/1888

6. cf. le quadrilatère Chicago-Lambeth 1886/1888, la préface de la déclaration de consentement, canon C15 de l'Église d'Angleterre.

7. cf. le quadrilatère Chicago-Lambeth de 1886/1888

8. IASCOME Report, ACC-13
9. Les cinq marques de la mission telles qu'elles ont été énoncées dans le Rapport MISSIO de 1999, à la suite des travaux de l'ACC-6 et de l'ACC-8.
10. *Church as Communion* n26
11. WCC 1954 Evanston, *Christ the Hope of the World*
12. Déclaration de Moscou, 43
13. IARCCUM, *Growing Together in Unity and Mission*, 118
14. Baptism, Eucharist and Ministry, WCC,
15. A Letter from Alexandria, the Primates, mars 2009
16. Conférence de Lambeth 1930
17. Constitution de l'ACC, Article 3 et Annexe
18. cf. les objectifs de l'ACC sont énoncés dans le paragraphe 2 de sa Constitution.
19. Rapport du Groupe de continuation de Windsor, 69.
20. Cf. IATDC, *Communion, Conflict and Hope*, paragraphe 113.
21. Congrès de Toronto 1963 et les Dix principes du partenariat.
22. cf. annexe du Communiqué de Dar es Salaam de l'Assemblée des Primats, février 2007.

Autres documents qui peuvent être utiles pour l'étude du Pacte anglican

Textes bibliques cités dans le Pacte

Le Pacte a un certain nombre de références bibliques à l'appui de différents paragraphes. Chacune d'entre elles est reproduite ci-après avec référence au paragraphe pertinent. (NIV)

Textes cités dans l'Introduction

Paragraphe 1

1 Corinthiens 1:9

Dieu est fidèle, lui qui vous a appelés à la communion de son Fils, Jésus Christ notre Seigneur.

Paragraphe 2

Éphésiens 1:9-10

9 Nous faisant connaître le mystère de sa volonté, selon le bienveillant dessein qu'il avait formé en lui-même, **10** pour le mettre à exécution lorsque les temps seraient accomplis, de réunir toutes choses en Christ, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre.

Jérémie 31:31-34

31 « Voici, les jours viennent », dit l'Éternel, « où je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda » **32** Non comme l'alliance que traitai avec leurs pères, le jour où je les saisis par la main pour les faire sortir d'Égypte, alliance qu'ils ont violée, quoique je fusse leur maître, dit l'Éternel. **33** « Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël ». « Après ces jours là », dit l'Éternel « Je mettrai ma Loi au dedans d'eux, je

l'écrirai dans leur cœur. Et je serai leur Dieu et ils seront mon peuple ». **34** Celui-ci n'enseignera plus son prochain, ni celui-là son frère, en disant : « Connaissez l'Éternel ! » car tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand » dit l'Éternel. « Car je pardonnerai leur iniquité et je ne me souviendrai plus de leur péché ».

Éphésiens 1:18-23

18 et qu'il illumine les yeux de votre cœur pour que vous sachiez quelle est l'espérance qui s'attache à son appel, quelle est la richesse de la gloire de son héritage qu'il réserve aux saints, **19** et quelle est envers nous qui croyons l'infinie grandeur de sa puissance se manifestant avec efficacité par la vertu de sa force, **20** Il l'a déployée en Christ, en le ressuscitant des morts et en le faisant asseoir à sa droite dans les lieux célestes, **21** au-dessus de toute domination, de toute autorité, de toute puissance, de toute dignité et de tout nom qui se peut nommer, non seulement dans le siècle présent mais encore dans le siècle à venir. **22** Il a tout mis sous ses pieds et il l'a donné pour chef suprême à l'Église, **23** qui est son corps, la plénitude de celui qui remplit tout en tous.

Matthieu 26:28

Car ceci est mon sang, le sang de l'alliance, qui est répandu pour plusieurs, pour la rémission des péchés.

Romains 5:5

Or l'espérance ne trompe point parce que l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint Esprit qui nous a été donné.

Paragraphe 3

Éphésiens 2:12-22

12 souvenez-vous que vous étiez en ce temps là sans Christ, privés du droit de cité en

Israël, étrangers aux alliances de la promesse, sans espérance et sans Dieu dans le monde. **13** Mais maintenant, en Jésus Christ, vous qui étiez jadis éloignés, vous avez été rapprochés par le sang du Christ. **14** Car il est notre paix, lui qui des deux n'en fait qu'un et qui a renversé le mur de séparation, **15** ayant anéanti par sa chair la loi des ordonnances dans ses prescriptions afin de créer en lui-même avec les deux un seul homme nouveau, en établissant la paix, **16** et de les réconcilier l'un et l'autre en un seul corps avec Dieu par la croix, en détruisant par elle l'inimitié. **17** Il est venu annoncer la paix à vous qui étiez loin et la paix à ceux qui étaient près **18** car par lui nous avons les uns et les autres accès auprès du Père dans un même Esprit. **19** Ainsi donc, vous n'êtes plus des étrangers ni des gens du dehors mais vous êtes concitoyens des saints, gens de la maison de Dieu. **20** Vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus Christ lui-même étant la pierre angulaire. **21** En lui tout l'édifice, bien coordonné, s'élève pour être un temple saint dans le Seigneur. **22** En lui vous êtes aussi édifiés pour être une habitation de Dieu en Esprit.

Éphésiens 3:9-10

9 et de mettre en lumière quelle est la dispensation du mystère caché de tout temps en Dieu qui a créé toutes choses, **10** afin que les dominations et les autorités dans les lieux célestes connaissent aujourd'hui par l'Église la sagesse infiniment variée de Dieu,

Marc 10:44-45

44 et quiconque veut être le premier parmi vous, qu'il soit l'esclave de tous. **45** Car le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie comme la rançon de plusieurs.

Colossiens 3:8-17

8 Mais maintenant, renoncez à toutes ces choses, à la colère, à l'animosité, à la

méchanceté, à la calomnie, aux paroles déshonnêtes qui pourraient sortir de votre bouche. **9** Ne mentez pas les uns aux autres, vous étant dépouillés du vieil homme et de ses œuvres, **10** et ayant revêtu l'homme nouveau, qui se renouvelle, dans la connaissance, selon l'image de celui qui l'a créé. **11** Il n'y a ici ni Grec ni Juif, ni circoncis ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni libre mais Christ est tout et en tous. **12** Ainsi donc, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, revêtez-vous d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de douceur, de patience. **13** Supportez-vous les uns les autres et, si l'un a sujet de se plaindre de l'autre, pardonnez-vous réciproquement. De même que Christ vous a pardonné, pardonnez-vous aussi. **14** Mais par-dessus toutes ces choses revêtez-vous de la charité, qui est le lien de la perfection. **15** Et que la paix de Christ, à laquelle vous avez été appelés pour former un seul corps, règne dans vos cœurs. Et soyez reconnaissants. **16** Que la parole de Christ habite parmi vous abondamment; instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres en toute sagesse, par des psaumes, par des hymnes, par des cantiques spirituels, chantant à Dieu dans vos cœurs sous l'inspiration de la grâce. **17** Et quoi que vous fassiez, en parole ou en œuvre, faites tout au nom du Seigneur Jésus, en rendant par lui des actions de grâces à Dieu le Père.

Paragraphe 4 (aucune référence)

Paragraphe 5

2 Corinthiens 1:20-22

20 Car pour ce qui concerne toutes les promesses de Dieu, c'est en lui qu'est le oui. C'est pourquoi encore l'Amen par lui est prononcé par nous à la gloire de Dieu. **21** Et celui qui nous affermit avec vous en Christ, et qui nous a oints, c'est Dieu, **22** lequel nous a aussi marqués d'un sceau et a mis dans nos cœurs les arrhes de l'Esprit. .

Paragraphe 6

2 Corinthiens 4:5

Nous ne nous prêchons pas nous-mêmes ; c'est Jésus Christ le Seigneur que nous prêchons et nous nous disons vos serviteurs à cause de Jésus.

Références aux Écritures dans le Texte du Pacte

Préambule

Rév. 7:9

Après cela, je regardai, et voici, il y avait une grande foule, que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple, et de toute langue. Ils se tenaient devant le trône et devant l'agneau, revêtus de robes blanches, et des palmes dans leurs mains.

Éph. 4:3,13

3 vous efforçant de conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix. **13** jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite de Christ.

2.2.2.b

Matthieu 28:19

Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit,

Éphésiens 4 4-6

4 Il y a un seul corps et un seul Esprit, comme aussi vous avez été appelés à une seule

espérance par votre vocation; **5** il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, **6** un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, et parmi tous, et en tous.

2.2.2.c

Marc 10:42-45

42 Jésus les appela, et leur dit : « Vous savez que ceux qu'on regarde comme les chefs des nations les tyrannisent, et que les grands les dominent. **43** Il n'en est pas de même au milieu de vous. Mais quiconque veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur; **44** et quiconque veut être le premier parmi vous, qu'il soit l'esclave de tous. **45** Car le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie comme la rançon de plusieurs ».

Matthieu 18:4

C'est pourquoi quiconque se rendra humble comme ce petit enfant sera le plus grand dans le royaume des cieux.

Matthieu 25:31-45

31 « Lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, avec tous les anges, il s'assiéra sur le trône de sa gloire. **32** Toutes les nations seront rassemblées devant lui. Il séparera les uns d'avec les autres, comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs **33** et il mettra les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche. **34** Alors le roi dira à ceux qui seront à sa droite : « Venez, vous qui êtes bénis de mon Père ; prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde. **35** Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire, j'étais étranger et vous m'avez recueilli, **36** j'étais nu et vous m'avez vêtu, j'étais malade et vous m'avez visité, j'étais en prison et vous êtes venus vers moi ». **37** Les justes lui

répondront : « Seigneur, quand t'avons-nous vu avoir faim et t'avons-nous donné à manger, ou avoir soif et t'avons-nous donné à boire ? **38** Quand t'avons-nous vu étranger, et t'avons-nous recueilli, ou nu, et t'avons-nous vêtu ? **39** Quand t'avons-nous vu malade ou en prison, et sommes-nous allés vers toi ? » **40** Et le roi leur répondra : « Je vous le dis en vérité, toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites ». **41** Ensuite il dira à ceux qui seront à sa gauche : « Retirez-vous de moi, maudits; allez dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges. **42** Car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger, j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire **43** j'étais étranger, et vous ne m'avez pas recueilli, j'étais nu, et vous ne m'avez pas vêtu, j'étais malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité ». **44** Ils répondront aussi : « Seigneur, quand t'avons-nous vu ayant faim, ou ayant soif, ou étranger, ou nu, ou malade, ou en prison, et ne t'avons-nous pas assisté ? » **45** Et il leur répondra : « Je vous le dis en vérité, toutes les fois que vous n'avez pas fait ces choses à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous ne les avez pas faites ».

3.1.4

Éphésiens 4:12

12 pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ,

Étude de la Bible fondée sur les textes cités dans le Pacte Questions générales

Écriture n° 1

Matthieu 5:1-12

Jésus établit une nouvelle (et certains diraient plus difficile) norme pour son peuple dans cette partie du Sermon sur le Mont. Veuillez lire le passage et répondre aux questions suivantes à la lumière de ce que cela signifie de conclure une relation pactuelle avec le reste de la Communion.

1. Que signifie être un artisan de la paix ? Comment savons-nous la différence entre recherche de la paix et acquiescement ?
2. Que signifie être miséricordieux ? Pouvons-nous être miséricordieux sans compromettre la justice ?
3. Nous devons supposer que tout Chrétien a un désir ardent de vertu. Comment répondre lorsque notre compréhension est différente de celle d'un autre Chrétien ?
4. Il existe de nombreuses formes de persécution. De quelle manière ressentez-vous la persécution ?
5. Y a-t-il d'autres versets qui vous interpellent en ce qui concerne le Pacte anglican ?

Écriture n° 2

I Corinthiens 8:1-13

Dans ce passage, Paul répond à une question reçue d'une église de Corinthe. Nous ne savons pas précisément quelle était la question mais nous en avons une bonne idée. Il était habituel de sacrifier des animaux dans les temples païens de la ville et les prêtres

de ces temples vendaient souvent leur part sur les marchés locaux de viande. Il était impossible de savoir si ce que l'on achetait et consommait provenait d'un rituel païen. On peut penser qu'il y avait des débats sur la question de savoir si les Chrétiens pouvaient consommer cette viande dans la mesure où elle avait été « consacrée » dans le cadre d'un acte religieux étranger. L'église demande que Paul décide si cette viande peut être consommée.

1. Comment Paul répond-il à la question ? (V.4-6)
2. Quel principe Paul donne-t-il à l'église compte tenu de sa réponse ? (7-13)
3. Paul acquiesce à ceux qui ont une « plus faible conscience » et ne va même pas faire ce qu'il sait être légal, par égard pour eux. Dans la Communion anglicane, des provinces ont introduit des pratiques avec lesquelles d'autres ne sont pas d'accord. Comment le principe de Paul pourrait-il être appliqué dans ce contexte et en ce qui concerne le Pacte anglican ?

Écriture n° 3

Michée 6:8

1. Que signifie « faire » justice ?
2. Que signifie aimer la miséricorde ou la bonté ?
3. Quels sont les défis d'ensemble faire justice et aimer la miséricorde/la bonté ?

Écriture n° 4

I Corinthiens 12:12-31

L'église de Corinthe était divisée par l'esprit de parti. Différentes factions s'alignaient avec différents leaders (I Cor. 1:12-13). Paul met en garde contre ce genre de sectarisme et dit à l'église de travailler à l'unité de la vie commune.

1. Paul se sert de la métaphore du corps du Christ. Comment pourrions-nous en tant qu'Église épiscopale appliquer cette image à notre propre vie interdépendante ?
2. Comment pourrions-nous appliquer cette image comme faisant partie de la communion plus large ?
3. Paul nous avertit de ne pas dire « Je ne suis pas du corps ». De quelles manières nous trouvons-nous séparés l'un de l'autre ?
4. Y a-t-il jamais un moment où nous pourrions dire « Je ne suis pas du corps » ?

Écriture n° 5

Jean 17: 20-26

1. Jean 14-17 est souvent appelé le « Discours d'adieu » de Jésus. Il suit presque immédiatement le lavage des pieds des disciples. Ce sont les dernières paroles qu'il dit avant la trahison et son arrestation. Les versets sont ici les tout derniers mots du passage. Il prie non seulement pour les disciples mais aussi pour ceux qui croiront à l'avenir. Il prie pour l'unité.

2. Que signifie « être un » ? (Verset 20)
3. Comment la Trinité pourrait être le modèle de ce que signifie « être un » ?
4. Jésus nous a donné la gloire que nous puissions être un. Qu'est-ce que cela signifie pour vous et comment montrons-nous cette gloire au monde ? (Verset 21)
4. Jésus prie pour que nous soyons parfaitement un. Qu'en sera selon lui le résultat ?
5. Quel message l'unité chrétienne transmet-elle au monde plus large ?

Écriture n° 6

Éphésiens 4:1-16

Paul écrit à une autre église en détresse et dans sa lettre met en relief la doctrine de l'église.

1. Au verset 2-3, Paul dit qu'il s'efforce de « conserver l'unité de l'église ». Quelles caractéristiques personnelles mentionne-t-il comme une aide pour ce faire ? Comment ces caractéristiques peuvent-elles s'appliquer à nous aujourd'hui ?
2. Au verset 4, Paul parle d'« un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême ». Ceci est bien entendu incorporé dans la liturgie du baptême. Que nous disent ce verset et notre pacte du baptême sur notre vie commune dans le Christ ?
3. Aux versets 11 à 14, Paul parle à nouveau du corps du Christ et de ses divers membres. Il dit que cela est important pour que nous puissions éviter les « doctrines trompeuses ». Comment pouvons-nous, en tant que corps du Christ, déterminer notre position doctrinale ? Quel équilibre trouvons-nous entre notre point de vue personnel et

le point de vue de l'organisation ? Lorsque notre point de vue personnel est en conflit avec le point de vue de l'organisation, comment devons-nous y répondre ?

4. Au verset 15, Paul nous dit que nous devons professer la vérité dans la charité. Comment le faisons-nous en tant que personne individuelle et dans le cadre d'une Communion plus large ?

Exemples de ressources et de documents ayant trait au Pacte anglican

Contexte :

* Le Rapport de Windsor, Annexe 2, « Projet de Pacte anglican, Le Pacte anglican ».

C'est l'exemple fondamental pour un tel pacte qui a fortement influencé la manière dont ont été constituées les versions ultérieures.

* *Understanding the Windsor Report*, Ian T. Douglas et Paul F. M. Zahl, Church Publishing 2005.

Ce livre, qui est un dialogue entre théologiens, reconnaît que le Rapport de Windsor engendrerait de nettes différences dans la manière dont sont abordées les questions concernant toute l'église. Le chapitre 4, « Que devrions-nous faire maintenant ? » est tout particulièrement important car il y est suggéré le réenchaînement de la mission comme moyen d'avancer et le document « Five Marks of Mission » du Comité permanent interanglican sur la mission est mis en avant comme un élément de valeur permettant d'envisager l'avenir. Comme nous le savons, dès la version de Saint

Andrews, le document « Five Marks » a pris une place de plus en plus importante au cœur du Pacte. Ce livre est également utile dans la mesure où il montre par l'exemple comment la conversation peut se dérouler « par-delà les divergences ».

An Anglican Covenant? Theological and Legal Considerations for a Global Debate, de Norman Doe, 2008. Ouvrage à lire absolument mais qui ne sera lu que par quelques-uns. C'est un ouvrage lourd et dense et indiscutablement en faveur d'un tel pacte.

Pour ceux qui sont intéressés à faire la comparaison entre la version finale du Pacte anglican et la première version (l'annexe au Rapport de Windsor), les citations Internet suivantes peuvent être utiles :

- **La version préliminaire de Nassau**

http://www.anglicancommunion.org/commission/covenant/report/draft_text.cfm

- **La version préliminaire de Saint Andrew**

http://www.anglicancommunion.org/commission/covenant/st_andrews/draft_text.cfm

La version préliminaire de Ridley / Cambridge

http://www.anglicancommunion.org/commission/covenant/ridley_cambridge/draft_text.cfm

La dernière version, également connue sous le nom de Pacte anglican

<http://www.anglicancommunion.org/commission/covenant/final/text.cfm>

Il convient de remarquer que dans les versions de Saint Andrews et de Ridley/Cambridge, il y a un document séparé intitulé « Introduction ». Dans le Pacte anglican, ce document est inclus dans le corps du texte lui-même mais il est précédé d'une introduction qui ne fait pas partie du Pacte mais qui doit toujours être publiée avec celui-ci.

On peut trouver tout ceci et plus encore sur la page générale du Pacte anglican sur le site Web de la Communion anglicane :

<http://www.anglicancommunion.org/commission/covenant/index.cfm>

COMMENTAIRES ET RESSOURCES EN LIGNE – ÉCHANTILLONNAGE

(N.B. : cette liste n'est pas exhaustive et ne fait en aucune façon autorité mais indique plutôt le vaste éventail de documents disponibles sur Internet)

Plusieurs commentaires en ligne ont été publiés à la suite de la dernière version préliminaire.

Thinking Anglicans donne la liste de certains d'entre eux ici :

http://www.thinkinganglicans.org.uk/archives/cat_anglican_communion.html

Voici une liste de ceux-ci : (les liens ne sont pas fournis, il suffit de chercher le nom et titre de l'article)

- Sur le site de : *The Living Church*
« Catholic Voices: Four Responses to the Covenant » (Graham Kings, Josiah Idowu-Fearon, Tony Clavier, Richard Kew)

« The Covenant and the Fullness of Time » (Peter Carrell).

« Essential Aspects » (Christopher Wells)

« Editorial: To Arrive Where We Started »

- Anglican Communion Institute

Committing to the Anglican Covenant: An analysis by the Anglican Communion Institute

Ephraim Radner : The New Season: The Emerging Shape of Anglican Mission

A.S. **Haley** : « Common Sense and the Covenant »

Évêque Chris Epting : «An Improved Anglican Covenant »

Bosco Peters : « Anglican Covenant – partly used »

Jim Stockton : « Bad Fruit from Bad Seed »

Adrian Worsfold : « Anglicanism gives way to Democratic Centralism and also Authority to the Standing Committee! »

Mark Harris : « Coal in your Christmas Stocking? One lump or two? »

Tobias Haller : « Incarnation (?) »

Jim Naughton : « What are the consequences of not signing the covenant? »

Giles Fraser : « Covenant fatalism (almost) »

- Bruce Kaye a publié plusieurs articles sur le Pacte anglican sur ce site :

<http://www.thinkinganglicans.org.uk/archives/004271.html>

ÉCHANTILLONNAGE D'ARTICLES DE JOURNAUX RELATIFS AU PACTE

En provenance du Canada :

« Dans un ouvrage qui porte son nom, Mikado merveilleusement imaginé par Gilbert and Sullivan prétend « Faire que les peines encourues soient proportionnelles aux infractions, que les peines encourues soient proportionnelles aux infractions ». Dans la colonne d'opinions d'invités, Anglican Journal (Mai 2010, p. 5), Catherine Sider-Hamilton et Dean Mercer ont par contre déjà décidé de la punition « une position de second ordre dans la Communion anglicane plus large ». Il ne reste qu'à faire apparaître l'infraction nécessaire. Anglican Journal 17 mai 2010

<http://www.anglicanjournal.com/100/article/punishment-without-the-requisite-crime/?cHash=2c0dc82a11>

Nouvelle-Zélande :

« Punitif, imposant le contrôle et totalement anti-anglican » – voici comment Tony Fitchett voit la quatrième partie de la proposition de Pacte.

Mais même si le Synode général était d'avis d'éliminer tout de go cette partie, ce n'est pas à présent le moment de le faire, suggère-t-il.

Bien qu'il y ait un sentiment général que le Pacte a été « fait et refait » et que le Synode général avait le pouvoir, prendre cette décision était suffisamment important pour justifier de se servir des mêmes mécanismes que ceux utilisés pour modifier la

constitution, par exemple.

Anglicataonga 10 mai 2010

<http://anglicantaonga.org.nz/Features/Our-heritage/fitchett>

L'Archevêque de Cantorbéry s'adresse au Global South

Il poursuit que la Communion anglicane avait réfléchi au besoin d'un pacte « compte tenu de la confusion, de la déchirure et de la tension au sein de notre famille anglicane – déchirure et tension qui sont devenues plus aigües à la suite des récentes décisions de certaines de nos Provinces »

Anglican Communion News Service 20 avril 2010

<http://www.anglicancommunion.org/acns/news.cfm/2010/4/20/ACNS4699>

DALLAS : Une convention spéciale confirme le Pacte anglican et rejette les liturgies de même sexe

Les députés ont approuvé deux résolutions, dont une par vote oral, demandant que le diocèse « endosse, adopte et conclue le Pacte anglican et par conséquent affirme notre pleine adhésion et participation à l'Église épiscopale et à la Communion anglicane mondiale ».

Episcopal Life Online 12 mars 2010

http://www.episcopal-life.org/81803_120267_ENG_HTM.htm

Les Églises anglicanes ont envoyé le texte final du Pacte — « pas un code pénal »

Le Pacte anglican proposé ne résoudra pas tous les problèmes de la Communion, met en garde l'Archevêque de Cantorbéry, alors que la version finale était envoyée la semaine dernière à toutes les provinces pour approbation.

Il ne s'agissait pas d'une constitution « et ce ne va certainement pas être un code pénal pour punir les personnes qui ne s'y conforment pas » dit M. Williams dans une courte vidéo sur YouTube, après que le Comité permanent se soit réuni du 15 au 18 décembre

Church Times 1er janvier 2010.

<http://www.churchtimes.co.uk/content.asp?id=86859>

Essai de Nouvelle-Zélande

« Dans le cadre d'une très longue phrase, remplie de vol visionnaire et de ballast théologique, Paul nous parle du dessein de Dieu « lorsque les temps seraient accomplis, de réunir toutes choses en Christ, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre » (Éph. 1:10 NRSV). L'unité envisagée ici est à couper le souffle pour sa portée cosmique. Tout sera rassemblé en Christ dans la culmination du dessein de Dieu qui se déroule au fil de l'histoire. »

Living Church 30 décembre 2009

<http://www.livingchurch.org/news/news-updates/2009/12/30/the-covenant-and-the-fullness-of-time>

Texte du Pacte achevé (Vidéo de Rowan Williams)

« Le texte final du Pacte de la Communion anglicane a été publié le 18 décembre pour examen

officiel en vue d'adoption par les provinces de la Communion. Le Rév. Canon Kenneth Kearon, secrétaire général de la Communion anglicane, a fait cette annonce (dans une lettre [PDF] adressée aux « Primats, Modérateurs et Secrétaires provinciaux de la Communion anglicane ») en disant que la présentation du pacte aux provinces « représente une invitation à l'approfondissement des relations entre les provinces ».

Living Church 18 décembre 2009

<http://www.livingchurch.org/news/news-updates/2009/12/18/anglican-covenant-final-draft-released>